

# BULLETIN DES AMIS DU VIEIL ARLES

POUR LA PROTECTION DE SON PATRIMOINE HISTORIQUE ET ESTHÉTIQUE  
Siège social : MAISON PABLO NERUDA - 66 rue du 4 Septembre - 13200 ARLES

Deuxième série - N° 37 Prix 5 F.

Bulletin trimestriel - Juin 1980



# SOMMAIRE

Éditorial	page 1
Arles à l'époque classique L'architecture au XVIII <sup>e</sup> siècle :	page 3
Arles et Agrippa d'Aubigné	page 8
Visites commentées : le vieux Tarascon	page 10
Le costume masculin provençal (suite)	page 12
Les grandes pages de l'histoire d'Arles en Provence	page 18
La vie quotidienne à Arles au temps de saint Césaire (VI <sup>e</sup> siècle) (suite)	page 24

# ÉDITORIAL

Nous avons eu un entretien avec monsieur ROUQUETTE, conservateur des Musées d'Arles, le 18 mars.

Nous voulions lui exposer les nombreuses doléances qui nous sont parvenues concernant l'état actuel du « Museon Arlaten » au sujet notamment de la présentation des objets qui y sont entreposés.

Monsieur ROUQUETTE nous a exposé les graves problèmes que pose l'entretien de ce musée et qui sont surtout d'ordre financier ; il faut, avant toute chose, procéder à la réparation de la toiture qui menace ruine, surtout à l'aplomb de la façade qui donne sur la rue de la République.

Une première tranche de travaux va commencer incessamment. Il conviendra également d'équiper ces locaux d'un système de chauffage. Une partie du bâtiment sera utilisée pour constituer des réserves, ce qui permettra de réduire avantageusement le nombre de salles fréquentées par le public.

En conclusion, l'amélioration des conditions d'exploitation de ce musée procède d'une série d'opérations dont on ne peut intervertir le déroulement.

Ces précisions vont, je pense, apaiser les inquiétudes de nos concitoyens sur l'avenir de leur plus cher musée.

En outre, l'attention de monsieur ROUQUETTE a été tout spécialement appelée sur l'enlèvement des débris antiques qui se trouvent encore dans l'église St Blaise où les travaux de déblaiement de la nef approchent de leur achèvement.

Enfin, nous nous sommes informés de la réparation des vitraux de la chapelle Saint-Jean de la cathédrale Saint-Trophime donnant sur la cour de l'Archevêché et qui ont été brisés par jets de pierres. Nous avons suggéré qu'ils soient à l'avenir protégés par des grillages. Les travaux de restauration seront entrepris incessamment.

Le 19 mars, nous avons rencontré monsieur LAVERGNE, architecte des Monuments de France, à qui nous avons soumis certaines questions dont nous avons été saisis par nos adhérents. Les voici :

**Tableau de Saint-Roch**, que l'on peut voir sur la façade d'un immeuble place Saint-Roch.

Monsieur LAVERGNE, qui apprécie tout comme nous cette peinture naïve, d'art populaire, va la faire restaurer et replacer dans de bonnes conditions.

Nous ferons face à ces dépenses qui ne sauraient être très élevées

**Toiture du baptistère de Saint-Jean de Moustier** (face à l'église Saint-Blaise) : des tuiles doivent être remplacées.

**Rempart de la rue Vauban** : certaines pierres de cette enceinte ont été descellées.

**Chapelle de l'ancienne église de la Charité** (près de l'Hôtel Jules César) : d'inquiétantes fissures ont été constatées notamment dans la toiture.

**Trottoirs du rond-point et de la montée des Arènes** — Ces lieux sont fréquentés par une foule de touristes venant ou allant au théâtre antique, après ou avant de visiter l'amphithéâtre romain. Ces trottoirs sont étroits et en très mauvais état alors qu'une circulation automobile intense circule en cet endroit de la ville.

**Hall de la cour de l'Archevêché** : c'est un lieu également très fréquenté des nombreux touristes qui se rendent au cloître. La voûte de ce hall aurait grand besoin d'être nettoyée et recrépie.

Ces trois dernières questions, sur les conseils de Monsieur LAVERGNE, seront soumises à monsieur le maire de la ville.

Le président

**R. VENTURE**

#### **AVIS IMPORTANT**

Nous signalons la parution de l'ouvrage édité par nos soins « PROMENADE EN ARLES AU TEMPS PASSE » - (tirage limité).

Nos adhérents peuvent se le procurer au prix de 30 F. soit dans les librairies de la ville, soit à notre permanence du samedi entre 15 et 17 H. Maison Pablo Neruda (entrée rue du Grand Prieuré) ou encore chez l'archiviste.

# Arles à l'époque classique

## L'architecture au XVIII<sup>e</sup> siècle

### *Les monuments*

#### **LA GRANDE BOUCHERIE**

Tous les Arlésiens connaissent bien le bâtiment situé à l'angle de la rue du Quatre-Septembre et de la rue Réattu, dont la façade sculptée attire inévitablement les regards. Cette construction était avant la Révolution la Grande Boucherie, c'est-à-dire l'endroit où, depuis le Moyen Âge, était débitée la viande apportée de la Tuerie, le monopole du commerce de cette denrée étant réservé à la ville.

Au début du XVIII<sup>e</sup> siècle, la façade principale de l'édifice menaçait ruine à la suite de la démolition de maisons voisines. Aussi, le 21 janvier 1721, le Conseil de ville décida-t-il de la faire reconstruire. L'architecte Antoine II Guibert, qu'on avait chargé de l'opération, fournit deux devis. Le premier, d'un montant de 1000 livres, prévoyait simplement la reprise de la façade principale sur rue. Le second, qui atteignait la somme de 3500 livres, envisageait la reconstruction complète du bâtiment et l'élargissement de la ruelle sur laquelle donnait la façade latérale. Le Conseil décida qu'en raison du mauvais état des finances de la ville on commencerait par exécuter le premier devis et qu'on réaliserait le second dès que les circonstances le permettraient.

Le 9 janvier 1724, les travaux de reconstruction de la façade principale étaient mis aux enchères et adjugés pour 725 livres au maître maçon Joseph Borel qui les acheva le 23 mars suivant. Deux jours après, le 25 mars 1724, on adjugeait au même entrepreneur, pour 2090 livres, le restant des travaux prévus dans le second devis d'Antoine II Guibert. D'autres enchères suivirent, les 19 et 29 juillet de la même année, pour les autres corps de métiers.

Antoine II Guibert toucha 70 livres d'honoraires le 30 mars 1724 pour avoir donné, le 8 février précédent, « *les desseins du bâtiment de la grande boucherie savoir le plan et élévation de la mur (sic) de face avec deux devis... pour avoir dirigé et conduite lad. mur de face* ». Il devait recevoir encore 40 livres le 24 mars de l'année suivante « *pour avoir fait un dessein du coronnement de la façade de la boucherie où sont les armes du Roy, avoir donné les profil et l'avoir dirigé* ». On peut donc en conclure que la reconstruction en 1724/25 du bâtiment de la Grande Boucherie est entièrement l'œuvre de l'architecte Antoine II Guibert.

En dépit de ses dimensions modestes, l'édifice conçu par l'architecte de la ville ne manque pas d'originalité avec sa façade d'ordre dorique percée de trois hautes arcades qu'encadrent des refends et son corps central surmonté d'un fronton arrondi à double enroulement renversé. Avant d'être transformée en salle de spectacles, la Grande Boucherie était un bâtiment fonctionnel, une sorte de halle ouverte sur la rue par des arcades qui sont aujourd'hui bouchées. Sa décoration sculptée, très réaliste, est particulièrement évocatrice de sa destination primitive puisqu'elle comprend des têtes de bœufs et de moutons, des cornes d'abondance, des trophées d'outils et instruments se rapportant à l'élevage du bétail de boucherie et au débit de la viande. On y remarque notamment un trident de gardian de Camargue dont le fer possède trois pointes nettement plus longues que celles des tridents actuellement utilisés. Toutes ces sculptures, qui attestent chez leur auteur une parfaite maîtrise de son art, sont encore parfaitement conservées. L'identité de la main qui a tenu le ciseau, jusqu'ici inconnue, nous est révélée par une série de documents d'archives. Il s'agit d'un artiste arlésien, dont le nom est aujourd'hui totalement oublié, le sculpteur Pons Dedieu, qui, par convention du 22 mars 1724, s'était engagé à exécuter pour le prix de 165 livres « *toute la sculpture qui se trouve dans le dessein dressé par le sieur Guibert architecte de la muraille de la façade de la grande boucherie qu'on élève actuellement et l'inscription au dessus de la porte...* » Pons Dedieu touchait 15 livres d'acompte et le solde de cet important ouvrage lui était réglé le 16 juin suivant. Deux mois plus tard, le 16 août 1724, le même artiste promettait encore de sculpter les armes du Roi, toujours d'après le modèle fourni par Antoine II Guibert, au dessus de la porte d'entrée de l'édifice, de graver l'inscription placée au-dessous et de faire un lion au-dessus de la petite porte le tout pour 150 livres dont la moitié comptant. Ce nouveau travail, qui lui était entièrement payé le 16 janvier 1725, a été presque entièrement détruit à l'époque révolutionnaire.

Pons Dedieu, dont aucun historien d'art n'a encore parlé, n'était autre que le propre frère de Jean Dedieu, sculpteur ordinaire du Roi qui a fait carrière à Paris entre 1680 et 1725. Les renseignements que j'ai pu recueillir sur lui à ce jour sont encore rares et se limitent pour l'instant à quelques actes d'état-civil. Né à Arles le 20 avril 1665, il épouse, le 28 janvier 1698, Catherine Chaix dont il aura plusieurs enfants. Il meurt dans sa ville natale le 24 janvier 1730. Dans un testament, dicté le 4 janvier 1721, il confiait à son frère Jean Dedieu, qui travaillait à cette époque à Paris, la tutelle de ses enfants. Sa fille aînée Claire épousa en 1734 Jacques Raspal, marchand d'Arles. C'est de cette union que devait naître, le 14 novembre 1738, celui qui allait être le peintre Antoine Raspal.

J'ignore encore tout de la jeunesse et de la formation de Pons Dedieu qui a dû passer la plus grande partie de son existence à Arles, du moins

après son mariage. On trouve dans les archives municipales de nombreuses traces de son activité, notamment pour la décoration des bâtiments communaux. Sans avoir la notoriété de son frère, il devait tout de même jouir sur le plan local d'une certaine réputation puisque c'est à lui qu'on confia en 1723 la restauration de la Vénus antique découverte à l'Arsenal qu'on avait transportée sur le palier du grand escalier de l'hôtel de ville. Cet habile praticien ne devait pas manquer de commandes et, parmi les nombreuses sculptures encore anonymes qui décorent les façades et les intérieurs des édifices construits à Arles entre 1690 et 1730, il s'en trouve sans doute plusieurs de sa main. Leur identification reste à faire à partir de quelques œuvres connues qui sont toujours en place.

Une vingtaine d'années après la reconstruction de la Grande Boucherie, en 1754, il fallut refaire entièrement la charpente et la toiture de l'édifice qui menaçaient ruine. L'architecte de la ville de l'époque, l'ingénieur Nicolas de Quiqueran de Beaujeu, adopta un parti original qui consistait à faire soutenir la nouvelle charpente par six arcades de pierre de taille de 10 pans 1/2 de large sur 21 de haut soit 2 mètres 60 sur 5 mètres 25. L'opération coûta la somme de 2183 livres.

Il serait très souhaitable que cet intéressant échantillon de l'architecture édilitaire du XVIII<sup>e</sup> siècle puisse retrouver un jour son volume intérieur primitif qui a été si fâcheusement transformé et dénaturé pour des besoins d'ordre commercial. Une telle restauration ferait honneur à la ville d'Arles, qui en est propriétaire, ainsi qu'au service des Monuments Historiques. Les édifices de ce type encore debout à l'heure actuelle sont rares. À cause de son intérêt architectural et de la qualité de sa décoration, l'ancienne Grande Boucherie d'Arles mérite sans doute plus que tout autre d'être sauvegardée et rendue à sa destination première.

## **DOCUMENTS D'ARCHIVES**

Le 2-1-1724, délibération sur la reconstruction de la grande boucherie. Le rapporteur expose que *« la grande boucherie étoit déjà en mauvais état et la muraille du devant menaçoit ruine ; comme l'on a abattu les maisons attenantes sur la même ligne du devant, il est à craindre que la muraille croule si l'on ny remédie... ce qui a porté mess. les consuls à faire examiner le lieu par Guibert architecte pour scavoïr a quoy la dépense pourroit monter et led. Guibert leur a reporté deux plans pour le premier on abat la muraille de fassade l'on la rebatit en alignant et ce sera une dépense denviron mille livres et par le second on abat aussi la muraille du couchant au moyen de quoy on eslargit la ruelle qui est un espèce de coupe gorge dans le centre de la ville et la dépense pour le second plan monteroit de trois mille à trois mille cinq cens livres... sur quoy le conseil a délibéré qua cause du mauvais état des affaires de la*

*Cité, MM. les consuls suivront le premier plan non obstant la nécessité qu'il y auroit délargir la ruelle en attendant un temps plus favorable pour pouvoir le faire ».* BB 45 f° 210.

Janvier 1724. Devis pour la réfection de la muraille de façade de la boucherie. « *Les entrepreneurs abatront l'ancienne muraille de face da présent et en construiront une nouvelle., le tout conformément au dessein qui a été fait de l'ordre de Messieurs les consuls par le Sr Guibert architecte et suivant les panneaux qui leur sera remis... les entrepreneurs seront encore obligés de faire construire la sculpture conformément aud. dessein.* » DD 17 f° 225.

Conformément au plan et devis faits par le Sr Guibert». Adjudication à Joseph Borel pour 725 l. Ibid. f° 228.

Janvier 1724. « *Devis pour la batisse de la boucherie du côté de la ruelle. Les entrepreneurs abatront la muraille sur la rue qui fait face au couchant.* ». Il est prévu deux portes d'entrée avec leurs tableaux et trois fenêtres. Ibid. f° 232.

Le 25-2-1724, enchères « *conformément au devis et plan dressé par le Sr Guibert* ». Ibid. f° 234.

Le 21-3-1724, adjudication à Joseph Borel pour 2090 l. Ibid. f° 325v°.

Mars 1724. Continuation du devis du côté de la ruelle. Ibid. f° 236.

Le 15-7-1725, continuation des enchères pour les travaux restant à faire à la boucherie « *conformément au devis du Sr Guibert architecte* ». Adjudication du 29-7-1725 à Jean Lafleur charpentier et Adrien Chauvet. Ibid. f° 275.

Le 22-3-1724, mandat de 82 l. 10 s. à Pons Dedieu sculpteur, « *acompte des 165 l. du prix fait de la sculpture de la façade de la boucherie et de la gravure d'une inscription sur la porte* ». CC 747 n° 248.

Le 39-3-1724, mandat de 69 l. à Mathieu Guibert architecte pour ses vacations de l'année. « *Réparations à faire a la boucherie : plus !e 8 février 1724 ay remis a MM. les consuls les desseins du bâtiment de la grande boucherie scavoir le plan et élévation de la mur de face avec deux devis 30 l. - pour avoir dirigé et conduite lad. mur de face 40 l.* » Ibid. n° 222.

Le 23-3-1724, mandat de 725 l. à Joseph Borel maçon pour le prix-fait de la construction de la façade de la boucherie selon le plan et devis de Guibert. Ibid. f° 252.

Le 16-6-1724, mandat de 82 l. 10 s. à Pons Dedieu sculpteur pour solde de la sculpture de la façade de la boucherie suivant convention



ci-dessous : le 2-3-1724, Pons Dedieu, sculpteur d'Arles, promet aux consuls « *de faire toute la sculpture qui se trouve dans le dessein dressé par le Sieur Guibert architecte de la muraille de la façade de la grande boucherie qu'on élève actuellement et l'inscription au dessus de la porte qu'il gravera et peindra à l'huile de noix au prix de 165 l. payables en deux fois* ». CC 749 n° 44.

Le 18-9-1724, mandat de 15 l. au même pour acompte. Ibid n° 101.

Le 16-1-1725, mandat de 75 l. de solde au même sur les 150 l. qui lui étaient dues « *pour le prix fait de la gravure qu'il a faite des armes du Roy et inscription mise sur la porte de la boucherie selon convention ci-dessous* ».

Le 6-8-1724, Pons Dedieu sculpteur d'Arles promet aux consuls « *de faire au dessus de la porte de la boucherie la sculpture des armes du Roy conformément au modèle et gravera au dessous l'inscription qui luy sera donnée par MM. les consuls et de faire au dessus de la petite porte un lion le tout selon l'art pour 150 l. payables en deux fois* ». Ibid. n° 193.

Le 26-1-1725, mandat de 80 l. au Sr Guibert architecte pour ses vacations de l'année. « *Pour avoir fait un dessein du coronnement de la façade de la boucherie ou sont les armes du Roy avoir donné le profil et l'ivoir dirigé 40 l.* » CC 750 n° 40.

Année 1754. Devis relatif à la Grande Boucherie.

Devis de la construction de la charpente du couvert de la grande boucherie. « *Le couvert et la charpente seront démolis, on fera six arceaux de 10 pans 1/2 de large 21 de haut en pierre de Fontvieille pour porter la charpente du couvert neuf.* » Suit le devis estimé à 2183 livres. Signé : « Nicolas de Beaujeu ancien ingénieur du Roi et inspecteur des ouvrages de la Cité ». DD 42 (21) f° 466.

**Jean BOYER**

Conservateur en chef honoraire  
des musées nationaux

(à suivre)

# Arles et Agrippa d'Aubigné

Dans son épopée en vers **Les Tragiques**, d'Aubigné chante la grandiose aventure de la Réforme religieuse dans la France de la Renaissance, évoquant tour à tour les victoires et les malheurs de cette révolution spirituelle. Parmi les sept livres (chiffre symbolique) qui composent cette épopée, l'un d'eux nous retient qui a pour titre **Les Fers**. Il s'agit du cinquième livre dans lequel le poète, soucieux de ne rien passer sous silence, évoque scrupuleusement toutes les batailles les plus sanglantes et les plus meurtrières qui virent s'affronter huguenots et catholiques. D'Aubigné se livre alors à un minutieux tour de France des combats, véritable œuvre d'histoire événementielle (1). Mais d'Aubigné est aussi poète et poète épique. Dans les 1564 alexandrins qui composent le livre des **Fers**, aucune dispersion, aucun égarement dans le détail ou dans l'inutile mais une construction vigoureuse caractérisée par un gonflement progressif de la réalité décrite jusqu'à la vision, jusqu'au gigantesque et même au cosmique. Une image sous-tend le livre, celle du **SANG** qui, drainé par le réseau fluvial français, va tout « polluer » sur son passage et rougir mers et océans dans lesquels il va se déverser.

C'est bien sûr le Rhône qui nous intéresse. Il est évoqué plusieurs fois, par exemple aux vers 517-520, où il est question de Saint-Gilles du Gard :

« Encor ay-je laissé vers le Rosne bruyant  
Une ville assiégée et un camp s'enfuyant  
La fleur de l'Italie ayant quitté Saint-Gille,  
Là trois cents et les eaux en font périr six mille » (2).

Mais le plus intéressant reste encore l'évocation du Rhône et d'Arles, en particulier les vers 1072 à 1092. Des massacres perpétrés à Lyon (après 1572 certainement, date de la Saint-Barthélemy) « polluent » le Rhône et empêchent momentanément les riverains de Tournon, Viviers, Vienne, Valence et Arles d'utiliser l'eau du fleuve

(1) N'oublions pas que d'Aubigné est l'auteur d'une *Histoire Universelle*.

(2) Au combat de Saint-Gilles le 27 septembre 1562 - d'Aubigné ne suit pas l'ordre chronologique - une poignée de huguenots défit les catholiques provinciaux renforcés d'auxiliaires italiens et espagnols. De nombreux fuyards se noyèrent dans le Rhône (note de l'édition de la Pléiade).

« Arles, qui n'a chez soy ne fontaines ne puits,  
Souffrit mourir de soif, quand du sang le passage  
Dix jours leur deffendit du Rosne le breuvage. »

On retrouve dans **l'Histoire Universelle** de l'auteur mention faite de cette Saint Barthélemy lyonnaise : « *...sans conter ceux qui furent jetté dans la rivière, laquelle, s'estant faite toute sang et charongne, fit maudire Lyon à tous les habitants de Vienne, Saint-Valier, Tournon, Valence, Bourg, Viviers, le Saint-Esprit (3) et mesmes d'Avignon, où les Réformés estoient le plus hays... Arles qui n'a fontaine, ni puits, souffrit la soif comme d'un grand siège, à cause que la rivière estoit pur sang.* »

Par deux fois l'allusion et l'expression même sont identiques, ce qui pourrait nous permettre de croire, toutes proportions gardées, à la véracité des évènements rapportés. Il est vraisemblable que des cadavres aient pu parvenir de Lyon jusqu'à Arles (4) compte tenu du débit important du fleuve, de sa rapidité et de sa commodité de moyen de transport. Drôle de marchandise que ces cadavres qui semblent s'être dirigés vers d'autres Alyscamps !

Plus intéressante peut-être est l'allusion à la sécheresse d'Arles au XVI<sup>e</sup> siècle qui reste à vérifier sur un plan historique (5) mais très vraisemblable tout de même si l'on pense à la salinité de la région à l'époque et à tous les efforts faits depuis les Romains jusqu'à des temps moins anciens pour maîtriser le problème de l'eau.

**Jacky BENET**

(3) Pont Saint Esprit.

(4) On note d'ailleurs que, d'une façon analogue, une épidémie de peste se déclare à Lyon en 1564 et descend la vallée du Rhône atteignant Arles vers les années 1572, Marseille étant atteint vers les années 1580. Le fléau et la pollution des eaux du Rhône semblent correspondre aux mêmes décennies.

(5) Une thèse traitant du problème de l'eau dans la vallée du Rhône du XVI<sup>e</sup> siècle à nos jours se trouve à la Bibliothèque d'Arles. Consulter : Jacques BETHEMONT le thème de l'eau dans la vallée du Rhône (1972).

# Visites commentées

## Le Vieux Tarascon

3 mai 1980 – un samedi – Les Amis du Vieil Arles étaient reçus à TARASCON pour la visite de la ville.

C'est monsieur RENARD, président des « Amis du Vieux Tarascon » qui nous reçoit avec des paroles d'amitié, jetant avec humour le voile de l'oubli sur les lointaines discordes entre les deux villes voisines.

C'est par la mairie que commence la visite :

On sait que la maison commune se situait de 1394 à 1644 à l'emplacement occupé actuellement par la maison des Impôts.

En 1643, les consuls achètent différents immeubles sur « la place aux Herbes » pour y édifier l'hôtel de ville que nous voyons actuellement et dont la construction fut confiée en 1647 au maître maçon Jean CLARET.

En 1651, un maître horloger arlésien, Louis Le MOYNE, y installe une horloge qui a sonné tous les quarts d'heure de la vie tarasconnaise pendant trois cents ans.

En 1676, utilisant une niche vacante en haut de la façade, la mairie y fait installer une statue de sainte Marthe, que nous pouvons encore admirer.

Le 27 pluviôse an VIII, TARASCON devenait le siège administratif et juridique de l'arrondissement. Trop fidèle à l'esprit bonapartiste, TARASCON fut sanctionnée et en 1816, la sous-préfecture ainsi que le tribunal furent transférés à ARLES. Dans la salle du Conseil ou salle des mariages, figurent les portraits des maires dont les interventions à tous les niveaux permirent le retour en 1821 du tribunal... mais pas de la sous-préfecture.

Cette salle du Conseil est aussi décorée d'une naïve sculpture sur bois, représentant une Tarasque croquant un homme à belles dents. C'est l'œuvre d'un jeune berger de Tarascon, remarqué par son habileté manuelle, envoyé aux Beaux-Arts à Marseille, puis à Paris. De retour à Tarascon, Jean Barnabé AMY, chagriné par le « Tartarin de Tarascon » qui selon lui ridiculisait sa ville natale, voulut placer Alphonse DAUDET dans une situation inconfortable en lui mettant la tête dans la gueule de la Tarasque.

Vers le milieu de la rue des Halles, à l'endroit où la chaussée se rétrécit, apparaît une belle construction, surmontée d'une tour ronde. C'était l'hôtel de la Monnaie. Un acte de Charles d'ANJOU, daté de 1272, autorisait Tarascon à frapper monnaie au même titre que Tours.

**Palais de Justice** : cet hôtel particulier de la fin du XVI<sup>e</sup> était la propriété de la famille GRAS de PREIGNE. Une récente restauration met en valeur cet édifice, notamment un très beau portail.

On n'a pas la date exacte de construction de l'hôpital, mais une inscription sur l'un des murs de la cour, datée de 1659, mentionne quelques noms de bienfaiteurs.

Dès l'entrée des bâtiments, on est frappé par une autre inscription parfaitement lisible « Exposition des enfants ». Ce n'est rien d'autre que le « Tour » où l'on abandonnait les enfants aux bons soins de l'hôpital. Il s'agit d'une époque où un bébé sur deux pouvait atteindre l'adolescence et il fallut attendre la moitié du XVIII<sup>e</sup> pour voir apparaître un recul de la mortalité infantile.

Les mères étaient surchargées de besogne, les enfants naturels étaient nombreux entraînant un blâme impitoyable sur leur mère. « Exposer » un enfant là où un hôpital était susceptible de le recevoir était préférable à l'abandon sous le porche d'une église ou au coin d'une porte cochère.

**Apothicairerie** : nous la voyons rigoureusement telle qu'elle se présentait en 1742. Elle fut fondée par sœur Marguerite JEANNIN peu après la peste de 1720.

Les 205 pièces de faïence qui la composent ont pu être sauvées d'une vente aux enchères par le ministère des Beaux-Arts en 1911. Il a été prouvé que ces pièces en faïence de Montpellier ont été achetées à la foire de Beaucaire en 1732.

Dans la cour de l'hôpital une chapelle de 1474 d'un gothique assez sobre, du moins pour ce qu'il en reste... Cette chapelle rappelle au cœur des Tarasconnais un épisode victorieux de leur résistance à la Ligue. En 1590, les ligueurs solidement installés à Marseille n'hésitent pas à soudoyer six Tarasconnais qui devaient leur ouvrir la porte de la ville en même temps qu'une cloche avertissait les envahisseurs. Un de ces traîtres pris de remord alla informer les Consuls du complot. Des dispositions sont alors prises, mille deux cents hommes armés sont placés près de la porte Saint-Jean... Ce jour-là, la cloche sonna... la porte fut ouverte... mais la réception ne fut pas celle qu'attendaient les Marseillais...

Avec de chaleureuses poignées de mains, nous avons quitté nos amis Tarasconnais, à la prochaine pour les embrassades...

**M. FABRE**

# Le costume masculin provençal

(Suite \*)

## LE COSTUME DE GARDIAN

Avant tout, le gardian n'était qu'un agriculteur, un paysan comme un autre : sa tenue ne différait donc pas beaucoup de celle d'un Provençal habitant la Crau ou la Camargue. Néanmoins, l'usage quotidien du cheval et les conditions dans lesquelles il était obligé de travailler (intempéries, nature du terrain etc.) entraînaient quelques différences dans l'habillement.

Les pantalons, de coupe spéciale (culotte de cheval survivance de la mode du Second Empire), étaient de toile très solide, en « peau de taupe » (marron, beige), ou en « peau de diable » (noir et blanc).

Les chemises, souvent à petits carreaux à dominantes mauves, rappelaient ainsi celles que portent les bouchers. Le gardian se taillait lui-même des gilets en peau de veau mort né.

On protégeait les jambes avec des « bas de forçats (bas en grosse laine brune portés à l'origine par les bagnards de Toulon), ou des « garamacho », toile serrée entre la cheville et le genou par des lacets. Les sabots, de forme spéciale pour entrer dans les étriers étaient plus courants que les bottes, et les gardians peu fortunés se faisaient d'ailleurs « monter » de ces sabots en cuissardes en y ajoutant des jambes en cuir, ce qui était moins onéreux et même, dit-on, plus efficace que les bottes tout cuir. Le nom de ces sabots est « lis estivau ».

L'été, les gardians portaient des vestes d'alpaga, et, l'hiver des grandes capes enveloppant le cavalier et sa monture, ou dos cirés jaunes huilés imperméabilisés par un bain d'huile de lin dans lequel étaient infusées des gousses d'ail.

Lorsque leurs travaux les laissaient libres, les gardians s'occupaient en fabriquant eux mêmes de petits objets. Outre les sculptures au couteau, ils tressaient en crin de cheval (dont le nom provençal est « seden ») des sortes de bijoux, par exemple des chaînes de montres que beaucoup d'entre eux portaient.

La plupart des pièces que nous venons de décrire étaient exclusivement portées pour le travail. Les jours de fêtes, le gardian était habillé comme tous les hommes élégants de son temps, c'est à dire avec un costume de « bourgeois » ou de citadin, et coiffé d'un canotier ou d'un autre chapeau à la mode. Les photos de l'époque prouvent bien que même lors des cérémonies traditionnelles (fête de la Confrérie des Gardians de Saint-Georges par exemple), les cavaliers ne portaient pas de costumes particuliers, et surtout pas notre tenue « de gardian ».

(\*) C.F. bulletin N° 36 page 4

Quand le folklore et les traditions populaires furent remis à l'honneur, il devenait impératif de donner au gardian une tenue qui lui fût propre en normalisant, codifiant un costume qui deviendrait ainsi la propriété des gardians et le signe de leur particularisme. C'est au marquis de Baroncelli-Javon que revint cette heureuse initiative. Ainsi que nous le dit Carle Naudot dans son merveilleux livre « **Camargue et Gardians** »...

« ...Le marquis de Baroncelli, quand il créa la « Nacioun Gardiano » dans le but probable d'avoir des cavaliers pour ses fêtes gardianes, jeunes gens tous fils de « pelots » (propriétaires ou fermiers), tous gardians amateurs, il leur imposa un costume pour donner plus d'unité et plus de cachet à la « chourmo » (troupe) ; veste de velours noir à soutache, pantalon de peau de taupe beige, chemise voyante à grands carreaux, ceinture (taiolo) qui a évolué depuis, grand chapeau (valergue), cravate (régate) ; comme monture (paramen), cheval de race Camargue exclusivement. Ce sont les jeunes gens que l'on voit assister à toutes les fêtes provençales, ayant en croupe de jeunes arlésiennes coiffées... »

Cette tenue, portée à l'origine par les cavaliers de la « Nacioun » (souvent originaires du Languedoc), fut peu appréciée des vrais gardians de Camargue. Cependant, petit à petit, elle entra dans les mœurs, et chacun y ajouta sa marque distinctive. Si les Languedociens portaient, comme le dit Naudot, des pantalons de peau de taupe beige, les Provençaux, héritiers de la vraie tradition Camarguaise, préférèrent souvent prendre les leurs en « peau de diable » (peut-être était-ce par simple opposition ?...)

Chaque manade se trouva un insigne précis que porteraient ses « supporters ». Pour certains, la marque constituait en une forme particulière du chapeau ; chapeau « à la Baroncelli », rond avec deux trous devant et plat derrière ; « à la d'Arbaud », ressemblant au « sombrero » andalou ; « à la languedocienne », à petites ailes et rond (ce chapeau était aussi appelé « le frivole »). La manade Yonnet quant à elle avait choisi pour marque une petite cravate noire, une sorte de nœud papillon, appelée « cravate jeune France ».

Depuis sa création, le costume de gardian a sensiblement évolué. De nos jours, beaucoup de cavaliers ont abandonné la chemise dite « de gardian » au profit de chemises de couleur unie et de cravates simples. Ceci, loin de porter atteinte à l'authenticité du costume, en augmente au contraire la vitalité, et montre sa capacité d'adaptation aux temps modernes. Toutefois, pour garder cette authenticité si précieuse, il serait bon de voir porter la tenue de gardian par les seules personnes pouvant se réclamer de cette appellation, et non comme on le voit souvent par le premier touriste, le premier étranger ou le premier « snob » venu qui veut ainsi faire « couleur locale » et vraiment « camarguais »... Pourquoi des tambourinaires seraient-ils habillés en gardians (ont-ils vraiment besoin de porter des culottes de cheval ?...) Et n'est-ce pas ridicule de voir tel félibre

Marseillais habillé en « gardian » alors qu'il n'a jamais monté à cheval de sa vie ?... Carle Naudot avait lui même en son temps dénoncé cet abus...

« ...Le public qui n'est pas dans le secret des dieux, pense qu'il suffit d'être à cheval avec un grand chapeau, une veste de velours noir et des pantalons de peau de taupe pour être gardian... »

Que dirait donc Charles Naudot s'il connaissait la « vogue » actuelle de ce costume !...

## LE COSTUME DE « FARANDOLEUR »

Nous avons déjà eu l'occasion de dire qu'à la belle saison, les Provençaux aimaient à porter des pantalons clairs et en particulier blanc cassé. À côté de ceux-ci, les pantalons blancs étaient réservés aux exercices physiques et en particulier à tous les sports pratiqués en été, comme nos modernes shorts ou survêtements. C'est ainsi que la tenue blanche est devenue celle de nos razeteurs, ou des participants aux joutes provençales, les « targaire » (notons aussi que les tennismen ou les escrimeurs sont eux aussi habillés de blanc).

Les danses, très prisées des Provençaux, étaient alors considérées comme une activité physique, une sorte de gymnastique n'ayant rien à voir avec les danses de bal qui n'étaient pas typiquement provençales. Cela ne doit pas étonner le lecteur. La danse provençale n'a jamais été considérée comme populaire, mais, au contraire, était exécutée par un petit nombre de danseurs entraînés et quasiment professionnels. Ceux-ci adoptèrent donc la tenue « de sport » à la mode du temps, la chemise et les pantalons blancs.

À la fin du siècle dernier et dans les années mil neuf cents, de nombreuses sociétés de gymnastique se spécialisèrent dans la danse provençale, avec l'aide des maîtres et prévôts de danse formés dans les armées de terre et de mer. Arles, par exemple, compta plusieurs de ces groupements (la « Libellule Arlésienne », les « Coquelicots » etc.). De la pratique de la danse provençale, certains évoluèrent et devinrent de simples groupes folkloriques, c'est le cas en Arles de « l'Étoile de l'Avenir ».

C'est ainsi que la tenue blanche, appelée bientôt tenue « de farandoleurs » (la farandole étant une des plus prisées de nos « danses traditionnelles ») a été bientôt le costume privilégié de beaucoup de groupes folkloriques. Très simple, il consiste en une chemise et des pantalons blancs, accompagnés d'une taillote et d'une cravate assorties, et souvent d'un béret basque dont on se demande ce qu'il vient faire chez nous... (peut-être est-ce par analogie au costume basque qui ressemble beaucoup à celui de farandoleur). Disons aussi que cette tenue existe aussi pour les femmes, qui remplacent les pantalons blancs par une jupe plissée de même couleur. L'habit de farandoleur est quelquefois



« panaché » avec celui de gardian ; par exemple, on portera un pantalon blanc avec une veste de gardian... Le plus cocasse est de voir la tenue de farandoleur, costume d'été s'il en est, porté en plein hiver... Je me rappelle avoir vu des danseurs, tremblants de froid, en train de faire des entrechats par un temps glacial, en bras de chemise et tout de blanc vêtus, alors que l'assistance parvenait à peine à se réchauffer, malgré les manteaux, les vestes et les écharpes...

Le port abusif du costume de farandoleur est une injure au bon goût et à l'authenticité provençale. Jamais, rappelons le, un Provençal n'aurait porté un pantalon blanc, si ce n'est pour pratiquer une activité physique, et encore fallait-il que le temps ou la saison le permettent.

Pour conclure, disons que la tenue de farandoleur a une authenticité incontestable. Toutefois, elle doit être réservée pour l'exécution des seules danses de concours (l'anglaise et la gavotte), demandées pour obtenir les brevets de maîtres et prévôts de danse. Dans les autres cas, les danseurs seraient bien plus à l'aise avec des pantalons, de velours par exemple, qui donneraient plus d'authenticité à leurs tenues tout en étant d'un prix aussi abordable.

## **LA TENUE DU TAMBOURINAIRE**

Il convient de dire quelques mots sur le costume des tambourinaires, car ceux-ci, souvent, portent la tenue de gardian, qui n'a pourtant rien à voir avec eux. À l'origine, il n'y avait pas d'habits spéciaux pour les tambourinaires qui s'habillaient selon leurs goûts et la mode du temps. Toutefois, lors des cérémonies, des fêtes de villages (les « roumavage »), les musiciens portaient sur leur costume des cocardes multicolores ou des rubans, qui furent donc, en quelque sorte, leur seul insigne distinctif.

Toute liberté est donc donnée pour se composer un costume de tambourinaire dont le seul impératif sera de ne pas faire anachronique par rapport à celui des femmes. Bien sûr, le costume de gardian est à exclure absolument (sauf exceptions). La veste dite « de gardian », seule, peut être tolérée car elle n'a pas une origine gardiane. En effet, cette pièce de vêtement était portée par les agriculteurs de la région d'Aigues-Mortes, et c'est là que Baroncelli l'a vue avant de la prendre pour son costume de gardian normalisé : voici pourquoi cette veste peut être portée par des « non gardians », surtout dans la région d'Arles (il ne serait en effet pas très authentique de voir une telle veste sur un Provençal de Manosque ou de Vaison !...).

## **CONCLUSION**

Par cette étude, nous avons voulu montrer la richesse du costume masculin, trop longtemps oublié, ignoré et considéré comme quantité négligeable.

Toutefois, il faut reconnaître que de gros progrès ont été déjà faits, et cela grâce à de nombreuses sociétés folkloriques et traditionnelles qui, en leur sein, ont effectué des recherches afin d'améliorer leur présentation vestimentaire.

Cet article est loin d'être complet, et n'a pas la prétention de vouloir faire autorité en la matière. Toutefois, il pourra être utile à ceux qui, malgré leur bonne volonté et par manque de renseignements, se proposeront d'acheter à prix d'or un costume « de gardian », alors qu'il est moins onéreux, plus joli et plus authentique de prendre un costume de coupe ancienne (en velours ou en tout autre tissu), une chemise blanche, une lavallière de couleur et un joli gilet.

À une époque où la culture et les traditions populaires provençales sont en danger, et où le nivellement, qu'il vienne de Paris, d'outre Rhône ou d'ailleurs, est en train de faire son œuvre, il nous paraît important de bien connaître ce qui fait la beauté et l'individualité de notre Provence, unité ethnique, historique et culturelle s'il en est.

Les folkloristes sont souvent qualifiés d'adjectifs aussi aimables que « poussiéreux », « désuets », « démodés »... et certains articles de presse ne se privent pas d'user cette critique. Le dénigrement systématique des vraies traditions populaires de notre province, très à la mode de nos jours, entraînera tôt ou tard la fin et la mort de la Provence, et c'est cela que cherchent ceux dont le but déclaré est justement d'annexer culturellement cette Provence que nous aimons tant, en prétendant être les vrais partisans d'un « retour aux sources » (sources qui, là, n'ont rien à voir avec la Provence). Bien sûr, il ne faut pas « s'encroûter » et ne vivre que par le passé (c'est, hélas, ce que l'on fait souvent dans le folklore...) néanmoins la connaissance de ce qui nous précédé, et de la vie de nos aïeux nous protège dans l'avenir, nous servira de bouclier, de modèle, et de recours.

Gardons notre vraie langue provençale et nos vrais costumes nationaux ; protégeons notre beau pays contre tous ses ennemis, et, soyons en sûrs, la Provence ne finira jamais dans un « volapük intégré », quel que soit celui ci...

**Rémi VENTURE**

#### SOURCES

Les sources qui nous ont permis de rédiger cet article ont trois origines. D'une part, certains musées de la région présentent par leurs collections un très grand intérêt. De plus, certains ouvrages donnent des renseignements (souvent assez imprécis et peu nombreux) sur les costumes masculins d'autrefois. Enfin, une grande partie des renseignements ont été collectés oralement chez des personnes dont la collaboration a été plus que précieuse.

## MUSÉES :

- Museon Arlaten
- Musée du Vieux Nîmes
- Musée de Saint-Rémy
- Musée du Vieux Marseille
- Musée de Château-Gombert (Marseille)
- Museon Camarguen - Mas du Pont de Rousty Parc Régional de Camargue.

## BIBLIOGRAPHIE :

- BENOIT Fernand (de l'Institut) « La Provence et le Comtat Venaissin » Collection des Provinces françaises dirigée par Armand LUNEL et François AGOSTINI - 1949. Réédition en 1975 par les Éditions AUBANEL.
- CHARLES-ROUX Jules « Le Costume en Provence » Éditions LEMERRE 1907. Réédition en 1977 par les Éditions LAFFITE REPRINTS.
- CLAMON Joseph-Noël « Opinions sur la tenue vestimentaire des groupes de farandoleurs ». Article publié dans la Revue de la Confédération Nationale des Groupes Folkloriques Français, « FOLKLORE DE FRANCE », n° 13.
- FASSIN Émile « Les Modes Anciennes, le XIX<sup>e</sup> siècle », article publié dans « LE MUSÉE », Revue arlésienne historique et littéraire – 5<sup>e</sup> série, 1881 – N° 17 - Page 136.
- NAUDOT Carle « Camargue et Gardians » - 1948. Édité en 1977 par le Parc naturel régional de Camargue.
- VÉRAN Pierre « Statistiques d'Arles » 1806. Pièce déposée à la Bibliothèque d'Arles.
- VILLENEUVE (Comte de) « Statistiques des Bouches-du-Rhône », Tome III 1826. Réédition en 1972 par les Éditions CHANTEMERLE.
- NOUGIER (Simone et Estelle) « Lou Viesti Prouvençau », 1980. (Très bon chapitre sur le costume masculin marseillais, datant de 1850 environ).

## SOURCES ORALES

- Monsieur Gérard GADIOT, archiviste honoraire de la Confrérie des gardians de Saint-Georges.
- Madame GINOUX d'Arles.
- Monsieur Charles LAGARDE d'Arles.
- Monsieur Joseph LAUGIER de Maillane
- Monsieur René LAMBERT, secrétaire de la Confrérie des gardians de Saint-Georges.- Monsieur Maurice MARÉCHAL, vice-président du Roudelet Felibren de Château-Gombert et membre de la Commission du tambourin de la Fédération folklorique méditerranéenne.
- Monsieur André VAILHEN, vice-président de la Société des Amis du Vieil Arles.

Enfin, je remercie aussi madame Marcel BOSQUI, conservateur du Palais du Roure d'Avignon, qui m'a permis de consulter les riches archives iconographiques déposées dans cet ancien hôtel des marquis de Javon.

**R.V.**

# Les grandes pages de l'histoire d'Arles en Provence

## TITRE - III

### Du Royaume d'Arles à l'union de la Provence à la couronne de France

Datation	ÉVÉNEMENTS EN ARLES ET DANS LE MIDI MÉDITERRANÉEN ET LANGUEDOCIEN
1191	<p data-bbox="442 368 860 419" style="text-align: center;"><b>Chapitre II. — Arles et la Provence à l'heure Catalane</b></p> <p data-bbox="353 719 952 802">Réforme du Chapitre d'Arles par le nouvel archevêque IMBERT d'AIGUIÈRES qui est félicité dans une bulle du pape CÉLESTIN III.</p> <p data-bbox="353 831 952 959">Le Chapitre est soumis à la règle de SAINT-AUGUSTIN. La vie des chanoines y est organisée en communauté à l'ombre de la cathédrale. Elle est caractérisée par la célébration de l'office continu. Le cloître est le centre de cette vie.</p> <p data-bbox="353 991 952 1102">Les bâtiments nécessaires à la vie des chanoines comprennent à côté du cloître, une salle capitulaire, des dortoirs, un réfectoire, une bibliothèque, une école et une infirmerie.</p> <p data-bbox="353 1134 952 1430">----- DE NOBLE LALAUZIÈRE signale qu'à cette époque et à la suite de la construction des remparts d'Arles, englobant le Bourg-Neuf, des troubles graves se produisent dans la cité. En effet, le Bourg-Neuf appartenait aux seigneurs des Baux, tandis que les Porcelets régnaient sur le Bourg-Vieux. Ces quartiers avaient en outre des représentants distincts parmi les Consuls. Il s'en suivait des chevauchements de compétence et de juridiction sur les habitants qui bien souvent en venaient aux mains.</p>

**ÉVÉNEMENTS  
EN FRANCE ET EN EUROPE ET  
événements très importants extérieurs à  
l'Europe**

**Monuments  
Arts  
et Littérature**

1190. - Création des Baillis, fonctionnaires utilisés déjà par les ducs de Normandie. Ils sont chargés de surveiller les prévôts dont le nombre était passé en France de 38 à 94 par suite de l'agrandissement du domaine royal. Les baillis sont des sortes de vice-rois dans les provinces.

1191. - RICHARD CŒUR DE LION, en route vers la Terre sainte s'était emparé de l'Île de Chypre et l'avait vendue aux Templiers. Mais ceux-ci, incapables d'y imposer leur autorité, la rendent à RICHARD qui la cède à GUY de LUSIGNAN, ex-roi de Jérusalem.

---

**15 avril. - HENRI VI est couronné empereur par le pape CÉLESTIN III et prépare une nouvelle croisade.**

---

29 juillet. - PHILIPPE-AUGUSTE, presque moribond, quitte la Palestine après avoir confié le commandement de l'armée au duc de Bourgogne.

De retour en France, il attaque la Normandie.

Trêve entre RICHARD et SALADIN. Les chrétiens gardent la côte entre Tyr et Jaffa. SALADIN a en outre fait preuve d'une grande magnanimité en faisant soigner les Croisés chrétiens blessés et en pourvoyant à leur rapatriement en Europe.

Londres reçoit le droit d'élire un « Mayor ».

**MUSIQUE**

Jusque-là, la musique religieuse se bornait au grégorien, chant psalmodique à l'unisson, sans accompagnement musical.

Au VIII<sup>e</sup> siècle, était apparue la musique polyphonique (chant à plusieurs voix), vers la fin du XII<sup>e</sup> siècle LEONIN et PEROTIN, maîtres de chapelle de Notre-Dame de Paris, composent des « motets » à trois voix et des « canons » qu'on peut considérer comme les ancêtres de la fugue.

Datation	<b>ÉVÉNEMENTS EN ARLES ET DANS LE MIDI MÉDITERRANÉEN ET LANGUEDOCIEN</b>
1193	<p>Les archevêques ISNARDI et IMBERT d'AIGUIÈRES essayèrent en vain de calmer les esprits. Ces conflits, parfois sanglants ne cessèrent qu'après la médiation de GUILLAUME des PORCELETS et de GUILLAUME de BASTONY assistés de PIERRE FUCOLDI, juriconsulte, père du pape CLÉMENT IV.</p> <p>Entre temps, le Bourg-Vieux avait été interdit par une bulle du pape (offices célébrés à huis clos et cloches muettes).</p> <p>-----</p> <p>L'organisation administrative de la Provence a été singulièrement renforcée par ALPHONSE I<sup>er</sup>. En effet, les baïles qui, jusqu'alors de simples agents de perception des redevances et de surveillance des terres du comté, deviennent des représentants officiels du comte. Ce sont également des officiers de police et des instruments de contrôle émanant de l'autorité comtale.</p> <p>-----</p> <p>En juillet, deux conventions sont signées à Aix, qui règlent les rapports du comte de Forcalquier et de la Provence. La seconde comprend une promesse de mariage entre ALPHONSE II et GARSENDE DE SABRAN, petite fille et unique héritière de GUILLAUME IV de Forcalquier. Ce mariage aura lieu en 1195.</p> <p>-----</p> <p>À cette époque, l'enseignement est à la charge des Chapitres et la vie intellectuelle est très riche en Provence.</p> <p>Le catalogue de la bibliothèque de l'abbaye de SAINT-VICTOR de Marseille comprend les titres de 300 manuscrits (sacrés et classiques). La culture porte à la fois sur la théologie et sur l'humanisme des Anciens.</p>

**ÉVÈNEMENTS  
EN FRANCE ET EN EUROPE ET  
évènements très importants extérieurs à  
l'Europe**

**Monuments  
Arts  
et Littérature**

— 1192. - Rentrant de Terre sainte, RICHARD CŒUR DE LION est fait prisonnier en Autriche par l'empereur HENRI VI.

PHILIPPE-AUGUSTE et JEAN SANS TERRE interviennent auprès de l'empereur pour qu'il garde son prisonnier.

— 1193. - Le roi de France épouse INGEBURGE de Danemark espérant l'aide maritime de ce pays contre l'Angleterre.

Le mariage est annulé peu après par une assemblée d'évêques français convoquée par le roi. INGEBURGE, tenue au secret, fait appel au pape.

— Mort de SALADIN

— 1194. - Pour recouvrer sa liberté, RICHARD doit verser à HENRI VI une importante rançon et reconnaître la couronne d'Angleterre suzeraine de l'Empire.

Au drame liturgique en latin et faisant partie de l'office, succède à cette époque, le drame semi-liturgique, encore partie de l'office, mais joué en langue romane avec décors sur le parvis de la cathédrale. Les personnages sacrés sont joués par les clercs qui dialoguent sur des chants empruntés à l'office. Les autres personnages sont joués par des laïcs. Les plus connus sont « le Drame de DANIEL » à Beauvais et le « Jeu de SAINT NICOLAS » de Jean BODEL d'Arras.

-----  
Au XII<sup>e</sup> siècle, l'ordre des Templiers s'est installé dans la Commanderie de SAINTE-LUCE, l'actuelle maison Pablo Neruda d'Arles.

Les murs de cette époque (ouest en particulier) ont gardé des pierres de réemploi des Thermes de CONSTANTIN, voisins.

Datation	<p style="text-align: center;"><b>ÉVÉNEMENTS EN ARLES ET DANS LE MIDI MÉDITERRANÉEN ET LANGUEDOCIEN</b></p>
	<p>Après les Génois, les Marseillais ouvrent des comptoirs (Fondouks) en Afrique du Nord, notamment à Bougie, Tunis et Ceuta. La basse vallée du Rhône devient une grande artère du commerce international, conduisant aux foires de Champagne, les épices, les bois précieux et les soieries de l'Orient et transportant les produits du Nord de l'Europe notamment les draps des Flandres.</p> <p>-----</p> <p><b>1195</b></p> <p>ALPHONSE 1<sup>er</sup> voulant s'assurer les recettes du port et de la ville de Marseille assiège cette cité avec l'aide d'HUGUES DES BAUX, mais doit bientôt abandonner le siège devant la résistance des Marseillais.</p> <p>À Arles, il impose son monopole du sel et la perception de droits importants sur les marchandises en contrepartie de sa reconnaissance du Consulat et de certains privilèges commerciaux.</p> <p><b>1196</b></p> <p>Le comte de Toulouse RAYMOND V restitue les biens de l'évêque de Vaison dont il s'était emparé six ans auparavant.</p> <p>-----</p> <p><b>25 avril, mort à Perpignan d'ALPHONSE I<sup>er</sup>. Son fils aîné PIERRE lui succède sur le trône d'Aragon et Barcelone ainsi que dans les suzerainetés du Languedoc. Son fils cadet ALPHONSE, âgé de 14 ans, hérite de la Provence.</b></p> <p>-----</p> <p>Dès la mort d'ALPHONSE I<sup>er</sup>, le comte de Forcalquier s'affranchissant des conventions de 1193 lance ses bandes sur la basse Provence, dans le pays d'Aix notamment.</p> <p>-----</p> <p>Au début de son règne, ALPHONSE II est secondé par son oncle SANCHE. Un peu plus tard, son premier conseiller sera le catalan JEAN d'ARTASONA, baile d'Aix et son second JUSTAS, du comté de Forcalquier.</p>



**ÉVÉNEMENTS  
EN FRANCE ET EN EUROPE ET  
événements très importants extérieurs à l'Europe**

**Monuments Arts  
et littérature**

Pour se venger du roi de France, RICHARD entreprend une guerre de frontières en Normandie, en Touraine et en Berry. À cet effet, il lève des mercenaires (la prisée des sergents) fournis par chaque groupement d'habitants de ses états. Il peut ainsi réquisitionner en permanence 2000 hommes d'armes.

RICHARD bat PHILIPPE à Fréteval.

HENRI VI, avec l'aide des flottes de Pise et de Gènes, s'empare de la Sicile dont il est couronné roi à Palerme, la nuit de Noël.

N'ayant pas obtenu des princes l'hérédité de la couronne, il fait élire son fils FRÉDÉRIC roi d'Allemagne.

-----

En France, à l'instar d'HENRI II qui avait évincé les cours de justice des féodaux en Normandie, PHILIPPE-AUGUSTE a supprimé les charges de certains grands officiers (chancelier et sénéchal) et étendu la compétence de la cour royale par le système des « Enquêtes ».

-----

1195. - Naissance à Lisbonne de FERNANDUS MARTINI, le futur SAINT-ANTOINE de PADOUE.

1196. - Crue catastrophique de la Seine à Paris. PHILIPPE-AUGUSTE est contraint de quitter son palais (l'actuelle Conciergerie) et de se réfugier à l'abbaye Sainte-Geneviève.

PHILIPPE-AUGUSTE qui a répudié INGEBURGE épouse AGNÈS de MÉRANIE, fille d'un seigneur bavarois.

Le pape INNOCENT II interdit le royaume puis excommunie le roi de France.

Cette mesure sera levée en 1213 après une réconciliation fictive du roi avec INGEBURGE qui en fait demeure encore en prison.

1195. — Construction de la nef de la cathédrale de Chartres qui bat Notre-Dame de Paris dans le record de hauteur sous la voûte (36,55 mètres).

-----

1196. — Achèvement du minaret de la fameuse Koutoubia de Marrakech. Construction par RICHARD CŒUR DE LION à la frontière de la Normandie et du Vexin du formidable ouvrage fortifié du Château-Gaillard.

-----

Premier témoignage littéraire important de Russie. Le chant d'IGOR, récits épiques des campagnes du fils de SVIATOSLAV de Novgorod.

**M. BAILLY** (à suivre)

# La vie quotidienne à Arles au temps de Saint-Césaire (VI<sup>e</sup> siècle)

(Suite \*)

## CHAPITRE II

### ARLES AU DEBUT DU VI<sup>e</sup> SIÈCLE

Au début du VI<sup>e</sup> siècle, Arles, c'est encore, en gros, la ville romaine avec tous ses monuments intacts, ou à peu près. Le paysage environnant demeure également à peu près inchangé, et des marécages entourent toujours la ville ; Montmajour y apparaît comme une île où les nobles arlésiens iront chasser.

Pendant certaines modifications se dessinent déjà, dues au défaut d'entretien et aux guerres qui ravagent périodiquement le pays. C'est ainsi que, en 508-510, lorsque Thierry, fils aîné de Clovis, et les Burgondes, viendront mettre le siège devant Arles, les quartiers périphériques, dont Trinquetaille, seront détruits.

De même, le théâtre subira de graves dommages, dus à la populace fanatisée par les prédications d'un clerc du nom de Cyrille. Il en sera de même pour les arènes, du fait des Wisigoths.

Par contre, si de graves dommages ont été causés au cirque, dans lequel, aux IV<sup>e</sup> et V<sup>e</sup> siècles, Constance et Majorien avaient donné des fêtes si brillantes, ce sera du fait des éléments, en l'espèce une crue dévastatrice du Rhône.

À l'opposé, des constructions nouvelles surgissent. C'est du V<sup>e</sup> siècle que date la première église de la Major, sur l'emplacement d'un temple dédié à Cybèle dont on a d'ailleurs retrouvé des vestiges. Selon une inscription retrouvée en 1593, c'est en ce lieu que se tint, en 455, le troisième concile d'Arles sous la présidence de RAVENNIUS, alors archevêque. Au siècle suivant, saint Césaire édifiera aux Alyscamps le premier monastère, qui sera plus tard, pour des raisons de sécurité, rapproché du centre de la ville, dans le quartier Hauteure (513-524).

Revenons aux Alyscamps, toujours fréquentés. J. CHARLES-ROUX écrit à leur sujet : « Les plus beaux sarcophages chrétiens des Alyscamps appartenaient aux IV<sup>e</sup> et V<sup>e</sup> siècles et figurent au même titre que ceux de Saint-Jean de Latran, à Rome, parmi les œuvres les plus remarquables que nous ait laissées l'art chrétien primitif. Beaucoup ont été, hélas, détruits, en particulier lors de l'établissement de la voie ferrée et des ateliers de la Compagnie du P.L.M. »

(•) C.F. bulletin n° 36 page 11.

« La tradition veut également que la chapelle Saint-Honorat des Alysamps ait été élevée sur un emplacement particulièrement vénéré, celui où saint Trophime avait dédié une chapelle à la Vierge Marie, encore vivante, et où, plus tard, au VI<sup>e</sup> siècle, saint VIRGILE avait consacré une basilique en l'honneur de la Vierge et de Saint Honorat » (J. CHARLES-ROUX). Dans son état actuel, cette église remonte au XI<sup>e</sup> siècle.

Enfin, malgré les vicissitudes, Arles demeurait un port actif. Dans un de ses sermons, saint Césaire tirera une longue comparaison du métier de marin. Et un rescrit d'Honorius et Théodose, de 418, rappelle qu'Arles était le rendez-vous des marchands syriens et qu'on y trouvait « les richesses de l'Orient, les parfums de l'Arabie, les délicatesses de l'Assyrie ... en si grande abondance qu'on les croirait des productions du pays ». Voici d'ailleurs le passage original du rescrit : « Quidquid onim dives Orens, quidquid odoratus Arabs, quidquid delicatus Assyrius, quod Africa fertilis, quod speciosa Hispania, quod fortis Gallia potest habere praeclarum, ita illic affatim exuberat, quasi ibi nascantur omnia quae ubique constat esse magnifica ». Arles ne perdra d'ailleurs jamais tout à fait son rôle maritime et commercial sur le Rhône.

Quant à la campagne environnante, saint Césaire nous en décrit, au fil de ses entretiens, les divers aspects. Ce sont les champs cultivés. La Camargue ne fut-elle pas un moment l'un des greniers de l'Empire ? Il nous parle des vignes et donne quelques conseils : « La vigne, petite et basse, abonde en fruits ; mais les grappes, si elles ne sont pas relevées par un tuteur en bois, pourrissent à terre et s'abîment » (sermon XXVII). Il l'oppose à l'orme, arbre qui ne porte pas de fruits, mais « soulève la vigne et l'empêche de pourrir ». Il mentionne au passage l'élevage : « chevaux, moutons et autres bêtes » (sermon XLVI). Faut-il comprendre les taureaux ?

Parmi les bêtes sauvages, il mentionne les loups. S'agit-il d'une simple figure de style, ou bien étaient-ils encore fréquents en Provence ? Nous avons les récits, plus récents, de la Bête du Vaccarès et de la Chèvre de Monsieur Seguin...

Enfin, Césaire n'oublie pas la Camargue et ses marécages qui commençaient aux portes d'Arles. Voici comment il nous les décrit, dans son sermon XLVI : « Tout ce qui y pousse est stérile. Y naissent des serpents et des sangsues, des grenouilles et diverses sortes de reptiles, plus propres à susciter le dégoût qu'à servir de nourriture. Les herbes et les arbres qui poussent dans les marais ou sur les rives (du Rhône) sont inutilisables ; chaque année, on les brûle... »

C'est encore à la Camargue qu'il devait penser, lorsqu'il fait allusion aux grands domaines agricoles, aux riches propriétaires employant un nombreux personnel, « paysannes et esclaves » (sermon XLIV).

Saint Césaire connaissait bien les lieux et les usages locaux.

### CHAPITRE III VIE ET INTIMITÉ FAMILIALES

En ces temps troublés en particulier, la cellule de base demeurait la famille, dont la cité n'est, en somme, qu'une extension. Césaire y attache une grande importance. Cette cellule a pour base le mariage, c'est à dire l'union d'un homme et d'une femme. Cette union sera naturellement sexuelle. Dès le début, saint Césaire précise bien le but de cette union qui doit être « la volonté de procréer » (sermon CLXXIX). Ce sujet lui tient à cœur et il y revient à plusieurs reprises : « On épouse une femme non pour la volupté, mais en vue de la procréation. En effet les contrats de mariage stipulent : en vue de procréer. Il n'y est pas dit, remarquez-le, en vue de la volupté, mais en vue de procréer » (sermon XLIV). Un peu plus loin, il répètera : « Qui osera prétendre que s'unir à sa femme sans désirer la conception, sciemment ou volontairement, n'est pas un péché ? » (id)

D'où un certain nombre de conditions, et de conséquences.

Il recommande aux jeunes gens et aux jeunes filles d'arriver purs au mariage : « Les jeunes gens et les jeunes filles qui se destinent au mariage garderont leur virginité jusque-là, car s'ils sont corrompus par l'impudicité avant l'union légitime, ils arrivent certes au mariage avec un corps vivant, mais leur âme est morte... » (sermon XLIV).

Aussi condamnera-t-il cette institution, admise dans le Droit romain, (inaequale connubium), sorte de mariage inférieur, qui se pratiquait encore fréquemment à l'époque qui nous occupe. Il écrit : « Comment qualifier la manière d'agir de beaucoup d'hommes qui, avant leur mariage, n'ont pas honte de prendre des concubines, qu'ils abandonnent après quelques années pour prendre des épouses légitimes ? » (sermon XLIII). Il dénonce les dispositions plus favorables de la Loi : « Beaucoup d'entre eux agissent ainsi avec l'appui du droit civil, mais certainement pas avec l'appui du ciel » (id).

Le seul but du mariage étant la procréation, l'Église du temps de saint Césaire avait décrété un certain nombre de restrictions. C'est ainsi que la continence devait être observée dans plusieurs circonstances de la vie religieuse.

« (Si) vous voulez recevoir les sacrements du Christ, vivez dans la continence plusieurs jours auparavant. » (Sermon XLIV).

De même : « Gardez pareillement la continence pendant tout le Carême et jusqu'à la fin du temps pascal, pour qu'aux fêtes de Pâques vous vous trouviez en état de chasteté et de pureté » (id.)

D'autres prescriptions encore : « En premier lieu, les dimanches et fêtes aucun époux ne s'approchera de sa femme. » (id.)

Il ajoute : « Il en sera de même quand la femme est indisposée. » Et il fait état d'une croyance qui eut la vie dure : « Les enfants conçus dans les rapports charnels qui ont lieu pendant les règles ou le dimanche et les jours

de fête, naissent lépreux ou épileptiques ou peut-être même possédés du démon. » (id.) « Les lépreux, en effet, ne se rencontrent habituellement pas chez des parents avisés qui pratiquent la continence aux jours indiqués, mais chez les paysans qui ne savent pas se dominer. » (id.)

Bien plus, « il y a des maris tellement voluptueux ou ivrognes qu'ils ne s'abstiennent même pas de leurs épouses quand celle-ci sont enceintes. » (id.)

Mais les hommes sont ce qu'ils sont, et saint Césaire ne se fait pas beaucoup d'illusions. Afin de laisser leurs femmes en repos, certains hommes... vont chercher « les femmes ou les filles des voisins » (sermon XLII).

De leur côté, les femmes se livrent à des pratiques que saint Césaire réprouve avec horreur. Plusieurs passages sont relatifs à ce sujet important. « Qui serait incapable de mettre en garde les femmes contre les breuvages abortifs, car tous ceux que la femme aura ainsi tués, nouveaux-nés ou enfants encore dans son sein, viendront l'accuser devant le tribunal du Christ. Qui donc ne saurait adjurer les femmes de ne pas prendre des potions anticonceptionnelles et de ne pas rendre stérile leur sein que Dieu a voulu fécond. » (Sermon I)

Il y revient dans son sermon XLIV : « La femme ne prendra pas de breuvages abortifs, elle ne tuera pas ses enfants après la conception ou après la naissance... » Le meurtre des nouveaux-nés n'était pas exceptionnel, et Césaire le dénonce à plusieurs reprises. Il poursuit : « La femme libre qui prend des mixtures anticonceptionnelles voudrait-elle que ses esclaves ou ses paysannes agissent de même ? » Nous constatons ainsi que de telles pratiques n'avaient pas lieu seulement dans la classe pauvre, mais aussi dans la classe riche. Il conclut ce paragraphe : « Comment la femme libre exigerait-elle de ses esclaves qu'elles donnent la vie à d'autres esclaves, alors qu'elle-même refuse de mettre au monde des futurs chrétiens ? »

Face au péché, saint Césaire place à égalité l'homme et la femme, il ne fait aucune distinction entre les sexes : « Ce qui est défendu aux femmes n'est pas non plus permis aux hommes. Hommes et femmes ont été rachetés au même prix, à savoir par le précieux sang du Christ ; ils sont appelés à une même foi et sont réunis dans le corps d'une même Église. Ensemble ils ont reçu la grâce du Baptême et ensemble ils s'approchent de l'autel pour recevoir le corps et le sang du Christ ; les mêmes commandements ont été donnés à l'un et à l'autre sexe... » (Sermon XLIII) Ces propos sont significatifs, saint Césaire admet, en avance sur son temps, l'égalité des sexes. Ce qui ne l'empêchera pas de se méfier tout de même des charmes féminins. Nous avons parlé de ce soldat courageux qui recevait une jeune fille comme butin. Mais qu'il se garde de l'approcher ! « S'il s'unit charnellement à elle, il tue sa propre âme avec le glaive du péché... Quel

grand malheur de voir un homme intrépide, vaincu par les armes, être abattu par la volupté, de voir que les douceurs et les caresses anéantissent un soldat que les privations n'avaient pu dominer, de voir que le combattant qui refuse de devenir l'esclave ou le prisonnier des hommes, devienne captif du péché... » (Sermon XLIII)

De même, si l'épouse mérite d'être reprise, qu'on le fasse, mais sans exagération tout de même : « Parmi les péchés véniels... : rudoyer plus qu'il ne convient ses proches, sa femme, son fils ou son esclave... » (Sermon CLXXIX)

Les enfants enfin. Dans le passage ci-dessus, saint Césaire recommande une juste sévérité. De même, il précisera : « Les enfants que vous tenez sur les fonts baptismaux, sachez que vous en êtes responsables devant Dieu. C'est pourquoi reprenez et admonestez vos enfants et vos filleuls pour qu'ils vivent dans la chasteté, dans la justice et la sobriété. Agissez vous-mêmes de manière à ce que vos enfants, en vous imitant, ne brûlent pas avec vous dans le feu de l'enfer mais parviennent avec vous aux récompenses éternelles » (sermon XIII).

Dans son sermon LXXVIII, saint Césaire nous esquisse un petit tableau familial : « Quand une mère souhaite parer de ses propres mains sa fille et que celle-ci, dédaigneuse des ornements offerts, se penche en avant et bouge de-ci, de-là, agitée, de sorte que sa mère ne peut arriver à ses fins, la fille ne se fait-elle pas à bon droit gronder ou corriger ? » Et pourtant les filles sont sensibles aux bijoux, elles aiment les « beloio », les Arlésiennes plus que les autres... « Si au moment où commence la prédication, l'on distribuait des pierres précieuses, des boucles d'oreilles ou des bracelets d'or, j'aimerais bien savoir si nos filles voudraient se tenir debout pour les recevoir... » Et ne sont-elles pas non plus un peu bavardes ? « Elles bavardent entre elles, au point de ne rien entendre et d'empêcher les autres d'écouter... » (id.) Traits de mœurs observés avec humour et repris, on le sent avec quelque indulgence...

Nous avons vu enfin comment saint Césaire recommande aux jeunes gens et aux jeunes filles de garder la chasteté jusqu'à leur mariage. Il ajoute : « Quelqu'un m'objectera : je suis un homme jeune, je ne puis pratiquer la continence. Ne le pourrais-tu pas, par hasard, parce que tu manges et tu bois plus qu'il ne faudrait ?... Commence avec l'aide de Dieu par réprimer ta gourmandise et par penser et parler chastement... Ne crains pas non plus de jeûner fréquemment – si la maladie ne t'en empêche pas... » (Sermon XLIV)

Mais, comme il y a toujours des accommodements avec le Ciel, « la souillure de l'incontinence est lavée par le jeûne, les aumônes et surtout par le pardon des injures » (même texte).

## **M. CARRIÈRES**

(à suivre)

## COMITÉ DE PARRAINAGE :

Présidents d'honneur M<sup>e</sup> Pierre FASSIN et M. A. VAILHEN

Parrains : † Henri BOSCO

MM. André CHAMSON - Maurice DRUON - Pierre EMMANUEL

Mesdames Marie MAURON - Irène FOUASSIER - Élisabeth BARBIER

MM. Yvan AUDOUARD - Jean-Paul CLÉBERT

Yvan CHRIST - Louis FÉRAUD - Charles GALTIER - J.M. MAGNAN

Pierre DOUTRELEAU - Maurice PEZET - Robert SABATIER

Henri-Paul EYDOUX - Madame Alice CLUCHIER

Charles ROSTA:NG - Marcel CARRIÈRES - René JOUVEAU

Henri AUBANEL - André CASTELOT - Marcel BONNET

Pierre SEGHERS

## BUREAU

Président : M. René VENTURE

Vice-présidents : M. Bruno MATEOS

M. Maurice BAILLY

Secrétaire générale : Madame FERRARI

Trésorier : M. François POTTIER

Archiviste : M. René GARAGNON

**BULLETIN** : Équipe de rédaction : MM. GARAGNON, VAILHEN et BAILLY

Secrétaire : Mme FERRARI

Commission de défense du costume d'Arles : Président M. J-F CHAUVET

Section Jeunes : Patrick PÉTRINI - Paul RENSCH - Pierre MULLER

**ABONNEMENT ANNUEL AU BULLETIN : 20 F.**

Les Amis du Vieil Arles, BP 30 — 13633 ARLES — CCP 4439-15 Marseille

